

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 16 mai 2019

Date et heure de la séance : 22 mai 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 5

Absents : 4

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Hervé PRONONCE - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Pascal DÉCOTTE - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Jean-Paul PRESLE procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Agnès ROCHE procuration à Mme Karine SOUCHAL.

Absents : M. Matthias DINIZ - Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/05/22/001

OBJET : Dénomination de l'équipement situé au premier étage du bâtiment principal de la Place Grassion-Fredot.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'achèvement des travaux de reconfiguration du premier étage du bâtiment principal de la Place Grassion-Fredot.

Il rappelle que ce plateau de 364 m² a été intégralement réaménagé afin de proposer aux associations cendriouses un espace convivial et qualitatif en centre bourg.

Il précise que ce nouvel équipement, composé de 3 salles d'activités et de rencontres entièrement aux normes en matière d'accessibilité et d'économie d'énergie, sera ouvert en septembre 2019. Il propose donc au Conseil de statuer sur la dénomination de ce nouvel outil ainsi que sur le nom des salles qui le composent.

Le premier étage pourrait ainsi être nommé : Espace Grassion-Fredot.

Monsieur le Maire propose également de désigner la grande salle d'activités (152 m² utiles) Salle Grassion-Fredot. Au vu de l'histoire du bâtiment, la salle de réunion de 46 m² utiles située au-dessus de l'actuel fleuriste pourrait pour sa part être dénommée « Salle des Ursulines ».

Enfin, Monsieur le Maire propose aux conseillers de rendre hommage à Mme MARTY, agent de la commune dont le dévouement et le sens du service public ont marqué tous ceux qui ont eu la chance de la rencontrer, en dénommant la salle d'activité (72 m² utiles) située au-dessus de l'actuel bureau de Poste « Salle Suzanne MARTY ».

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider ces propositions,
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 28 mai 2019

Reçu en Préfecture le 28 mai 2019

Le Directeur Général des Services,


Jérémy FONTFREYDE.